



European Association for Palliative Care
EAPC Onlus: Non profit-making Association
Non Governmental Organisation (NGO) recognised by the Council of Europe
Association Européenne pour les Soins Palliatifs
EAPC Onlus: Organisation à but non lucratif d'utilité publique
ONG reconnue par le Conseil de l'Europe

Visit our Web Site - Visitez notre site Internet: <http://www.eapcnet.org>

REGLES INTERNES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EAPC

Ces règles complètent les Statuts et se réfèrent plus particulièrement aux articles suivants:

Statuts – Article 8 paragraphe 2

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année avant le 30 avril, afin d'approuver le rapport financier et le budget.

Elle décide également :

- la nomination du Conseil d'administration et du Conseil des Commissaires aux comptes ;
- la formulation de la politique générale de l'Association ;
- la modification des Statuts ;
- l'approbation des Règles ;
- la disposition de l'excédent de fonctionnement, en conformité avec la loi et les présents Statuts ;
- la dissolution de l'Association et la disposition de ses actifs.

Statuts Article 9 paragraphe 2

Les membres du Conseil d'administration occupent leurs fonctions pendant 4 (quatre) ans et sont rééligibles. Si la majorité des membres du Conseil d'administration cesse ses fonctions pour quelque motif que ce soit, le Conseil d'administration dans son entièreté est considéré être dissous et l'Assemblée générale organise de nouvelles élections en temps utile.

Statuts Article 9 paragraphe 5

Le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour la conduite ordinaire et extraordinaire des activités de l'Association et a les attributions suivantes :

- gestion de l'Association dans tous ses aspects, conformément à la politique générale décidée par l'Assemblée générale ;
- nomination du Président, choisi parmi un à trois Vice-présidents, le Secrétaire et le Trésorier, choisis au sein des membres élus du Conseil d'administration ;
- décision sur l'admission de nouveaux Membres de l'Association ;
- préparation du Rapport financier et du Budget annuels.



European Association for Palliative Care
EAPC Onlus: Non profit-making Association
Non Governmental Organisation (NGO) recognised by the Council of Europe
Association Européenne pour les Soins Palliatifs
EAPC Onlus: Organisation à but non lucratif d'utilité publique
ONG reconnue par le Conseil de l'Europe

Visit our Web Site - Visitez notre site Internet: <http://www.eapcnet.org>

REGLES INTERNES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EAPC

Qu'est-il attendu des membres du conseil d'administration de l'Association Européenne de Soins Palliatifs (EAPC) ?

L'EAPC a largement contribué au développement des soins palliatifs en Europe et a acquis une réputation mondialement reconnue. Il en va de la responsabilité du Conseil d'Administration de poursuivre sur cette voie.

Chaque membre du Conseil d'Administration, à titre individuel, se doit de faire preuve d'initiative pour contribuer à améliorer et promouvoir les soins palliatifs en Europe, conformément aux priorités établies par l'EAPC.

Les membres doivent contribuer de manière continue aux travaux de l'Association, en participant activement aux divers congrès et rencontres, et à leur préparation. Chaque membre maintient un contact régulier avec son association nationale, et peut également être mandaté pour être en contact avec des membres collectifs d'autres pays

De plus, chaque membre remplit une ou plusieurs tâches spécifique(s), dont voici quelques exemples :collaborer avec le webmaster et le secrétariat général pour une section particulière du site web de l'EAPC, assurer la responsabilité d'un projet tel que le programme de développement pour les pays de l'Europe de l'Est, développer des activités liées à la formation en soins palliatifs, etc.

Règles pour l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'EAPC.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent se présenter que pour une seule ré-élection, ce qui représente une durée de 8 ans maximum.

Le Conseil d'Administration se compose de représentants de différentes professions impliquées dans les soins palliatifs, parmi lesquels au moins deux infirmières ou infirmiers.

Pour la période 2003-2007, le Conseil d'Administration de l'EAPC sera composé de 13 membres au maximum.

Les candidat(e)s au Conseil d'Administration de l'EAPC doivent remplir les conditions suivantes:

- être membre à part entière de l'EAPC
- avoir été proposé(e) par au moins 5 membres de l'EAPC
- être impliqué(e) de manière active dans les soins palliatifs
- s'engager à se rendre aux réunions, au minimum 2 week-ends par an
- être prêt(e) à s'impliquer et à investir du temps dans les activités de l'EAPC

et devraient:

- lire, écrire et parler la langue anglaise
- avoir accès à Internet et posséder une adresse E-mail

Le Président de l'EAPC

Le Conseil d'Administration nommera le(la) candidat(e) pressenti(e) comme prochain(e) président(e) parmi ses membres. Ce(tte) dernier(ère) sera ensuite nommé(e) président(e) pour une période de quatre ans au maximum